



Centre Hospitalier de **Saint-Denis**



COMMENT PARTAGER L'INFORMATION

Mathilde Delespine, Sage-femme responsable de l'unité dédiée aux Femmes victimes de violences

Organisation d'une prise en charge coordonnée





Recommandations de la Haute Autorité de santé (2019)

- Pour la prise en charge des victimes de violences et de leurs enfants, il est recommandé d'identifier le réseau sanitaire de proximité avec d'autres partenaires concernés.
- Il est recommandé que le praticien dispose d'une liste de coordonnées des principaux partenaires de son secteur, concernés par les situations de violence : le système judiciaire, les associations d'aides aux victimes, les partenaires sociaux.



- Ce n'est pas aux femmes victimes de violences de faire le lien entre tous les professionnels impliqués dans leurs accompagnements.
- ⇒ C'est notre rôle, à nous professionnel-le-s, de coopérer y compris quand nous avons des cultures professionnelles différentes en transmettant les informations strictement nécessaires.



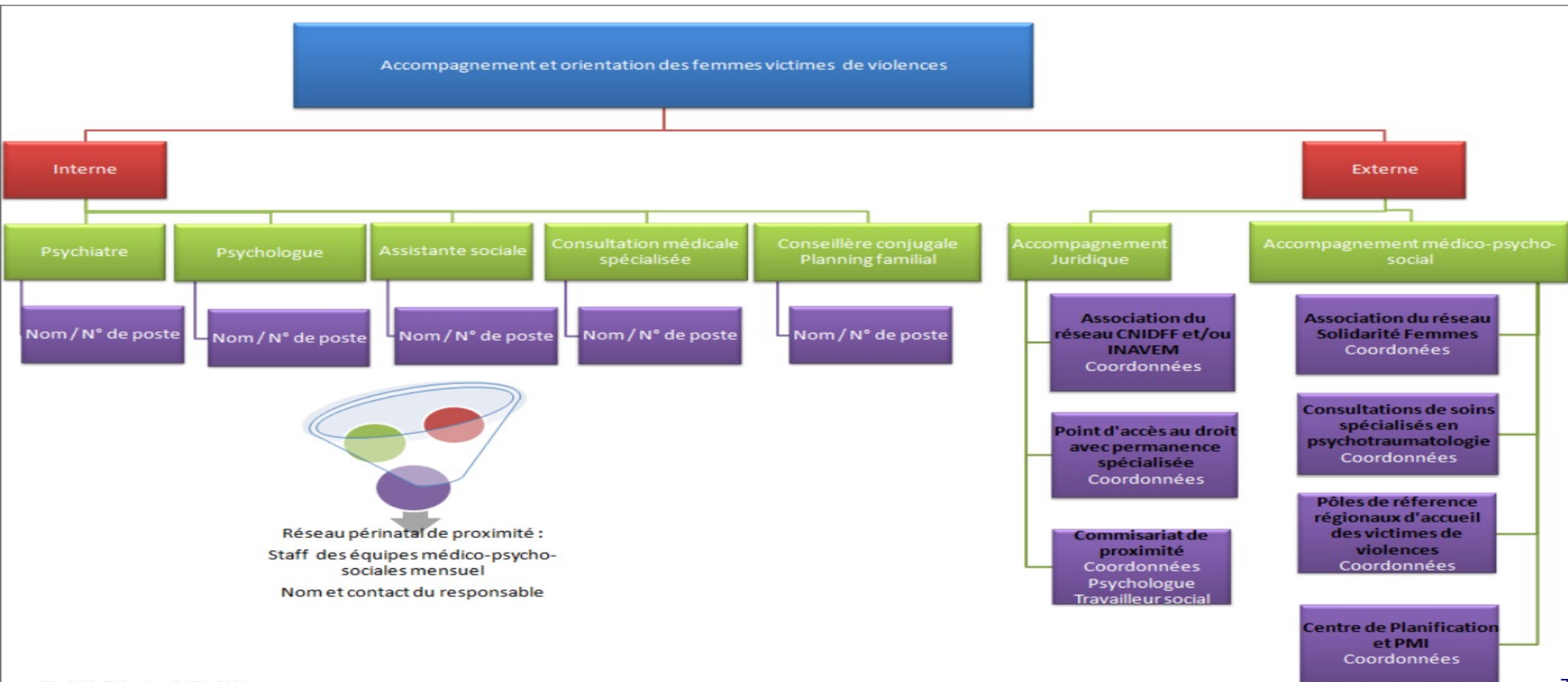


Points clés

- Co- construction du parcours de sortie des violences avec la femme
- Recueil du consentement pour le partage d'information
- Lui proposer de se mettre en lien avec les professionnelles qui sont impliqués
- Lui faire relire nos écrits



Organisation d'une prise en charge coordonnée



La Maison des femmes de l'hôpital de Saint-Denis

- Service hospitalier ouvert en juillet 2016
- Trois unités de soins complémentaires :
 - Centre de planification familiale
 - Unité de soins pour les femmes excisées
 - Unité de soins pour les femmes victimes de violences

Cette complémentarité s'illustre notamment par la prise en charge des IVG suite à un viol, notamment des IVG à terme dépassé.

- Innovation :
 - Guichet unique
 - Entrée par le soin
 - Coordination des parcours de soins et de sortie des violences
 - Duplication du modèle et intégration au réseau international des Family Justice Centers
 - Dans cette optique rencontre de l'équipe Belge en septembre 2016

Naissance du dispositif

- Idée originaire de Belgique « Le 320 rue Haute »
 - Lieu unique : Le CPVS
 - Prise en charge globale des victimes de violences sexuelles
 - Présence de l'ensemble des professionnels nécessaires à la victime
 - Soignants 24h/24 et 7jours/7 (sages-femmes ou infirmières dirigées par une médecin légiste)
 - Fonctionnaires de police
 - Psychologues
- <https://www.320ruehaute.be/nos-consultations/le-centre-de-prise-en-charge-des-victimes-de-violences-sexuelles-cpvs/>
- Nécessitait la formation des fonctionnaires de police à cette problématique.
 - Lien entre Mr Schloss de Bruxelles et Mr Mercier de St-Denis



Intérêt du dispositif

- Pour les femmes victimes
 - Maison des femmes identifiées comme un lieu sécurisé (à la différence des commissariats)
 - Lieu unique pour leur prise en charge
 - Concertation interprofessionnelle possible
- Pour les fonctionnaires de police :
 - Travail dans des conditions optimales : locaux neufs, matériel adapté, temps imparti pour la prise de plainte...
 - Intégration au sein d'une structure expérimentale qui tend à être développée partout en France et dans d'autres pays
 - Collaboration directe avec d'autres professionnels
- Pour la Maison des femmes : Rentre dans le continuum d'un lieu unique de prise en charge





1, chemin du Moulin Basset 93200 Saint-Denis
01 42 35 61 28 • www.lamaisondesfemmes.fr